

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

26/12/2016

Dossier complet le

N° d'enregistrement

F01116P0219

1. Intitulé du projet

Réaménagement de l'intersection entre les routes départementales 471 et 82 en carrefour giratoire sur le territoire de la commune de Rubelles

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département de Seine et Marne

Nom, prénom et qualité de la personne

Monsieur BARBAUX Jean-Jacques

habilitée à représenter la personne morale

Président du Département de Seine et Marne

RCS / SIRET

2 2 7 7 0 0 | 0 1 0 | 0 0 0 1 9

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6. e.	Giratoire nécessitant 0,59 ha d'emprise donc, dont l'emprise est supérieure ou égale à 0,4 hectare.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le présent projet consiste en l'aménagement d'un carrefour giratoire standard à l'intersection de la Route Départementale RD 471 avec la Route départementale RD82 sur le territoire de la commune de Rubelles.

4.2 Objectifs du projet

La RD 471 et la RD 82 se croisent hors agglomération pour former une intersection en croix. Son régime de priorité est le STOP sur la voirie secondaire (RD 82) avec des voies et des îlots très larges. La configuration de ce carrefour induit un manque de visibilité pour les automobilistes provenant de la RD 82 et le nombre important de véhicules circulant sur la RD 471 à une vitesse longtemps limitée à 90 km/h, augmente leur difficulté d'insertion.

Aussi, même si la vitesse sur la RD 471 a été abaissée à 70 km/h au droit de l'intersection début 2013 suite à des accidents, il apparaît nécessaire de prévoir le réaménagement de ce carrefour afin d'en sécuriser les échanges. En effet, même si l'accidentalité est faible, les usagers témoignent fréquemment de chocs matériels et d'un sentiment constant d'insécurité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'aménagement consiste à réaliser un giratoire standard à quatre branches de 22 m de rayon extérieur et de 7 m de chaussée annulaire au croisement de la RD 471 et de la RD 82.

Les travaux de création du giratoire seront réalisés en 2 phases essentielles :

- phase 1 : apport et mise en œuvre de matériaux de structure de chaussée pour l'adaptation de la géométrie de l'aménagement en giratoire
- phase 2 : travaux de raccordement du giratoire aux chaussées existantes.

La majeure partie des travaux sera réalisée sous circulation ou avec mise en place d'un alternat par feux. La RD 471 ne sera pas fermée à la circulation, la RD82 pourra l'être ponctuellement avec mise en place d'une déviation locale.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Au droit de l'intersection les trafics sur les RD 471 et 82 sont importants puisqu'ils sont, deux sens confondus, de l'ordre de 8000 véh/j sur la RD 471 et de 3000 véh/j sur la RD 82 à l'est de la RD 471 et 5000 véh/j à l'ouest de cette dernière.

Le giratoire a pour objectif de sécuriser l'intersection entre la RD471 et la RD82 et d'améliorer la fluidité des différents mouvements tournants, notamment pour les usagers venant de la RD82.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une enquête publique au titre du code de l'expropriation pourra être nécessaire à défaut d'accord à l'amiable pour l'acquisition des terrains (agricoles) situés dans l'emprise du projet.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Au titre de la demande d'examen au cas par cas préalable à une éventuelle étude d'impact.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Giratoire: Nombre de branches	- 4
Rayon extérieur	- 22m00
Largeur chaussée annulaire	- 7m00
Emprise totale du projet	- 5900 m ²
Dont surface de voirie totale	(~ 3160 m ²)
- surface de voirie existante	(~ 2500 m ²)
- surface de voirie créée	(~ 1020 m ²)
- surface de voirie déconstruite	(~ 360 m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Carrefour RD471 / RD82 sur le territoire de la commune de Rubelles.

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 40 ' 33 " 1E

Lat. 48 ° 34 ' 05 " 5N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

- Voirie routière existante
- Parcelles agricoles

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Règlement applicable à la zone du projet : le PLU de la commune de Rubelles approuvé le 25/04/2013 et modifié le 25/09/2015

L'emprise du projet se situe sur 2 zones du PLU :

- Zone N : zone naturelle et forestière
- Zone Aa : zone agricole

Les constructions nécessaires aux services publics ou à l'intérêt collectif sont admises dans ces zones.

Un emplacement réservé (N°7), au bénéfice de la commune, est inscrit dans le PLU et a pour objet la maîtrise du foncier pour l'aménagement du giratoire entre la RD471 et la RD82.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La RD471 au niveau de l'emprise du projet est classée en catégorie 4, protégée par un couloir de nuisance acoustique de 30 m de part et d'autre de la voie, par l'arrêté préfectoral du 15/02/99, relatif au classement sonore des infrastructures routières et à l'isolement acoustique des bâtiments affectés par le bruit sur le territoire du Département 77. Aucun dépassement de valeur limite n'est relevé au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) mené par le Département 77 et la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS).

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par un risque de retrait-gonflement d'argiles avec un aléas sécheresse faible au droit de la zone du projet. Pour y faire face, un PPRN est en cours d'élaboration, il a été prescrit par arrêté préfectoral du 11 juillet 2001. La commune n'est pas située dans le périmètre d'un PPRT.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur la zone de répartition des eaux de Champigny (source DRIEE). L'arrêté 2014/DDT/SEPR/199 du 9/10/2014 définit un plan d'action volontaire visant à réduire la concentration en pesticides et en nitrate dans la nappe souterraine de Champigny. Le Département est engagé dans une démarche volontaire "zérophyt'eau" et ne produit pas de nitrate dans le cadre de ses activités.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage d'eau potable de la rue du Perré n'est plus en activité. Le projet se situe hors du périmètre de protection du captage de Voisenon.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité immédiate du site classé du Domaine de Rubelles. Il est dimensionné pour ne pas empiéter sur ce site classé.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situé à 6,5 km de du massif forrestier de Fontainebleau classé site Natura 2000 au titre de la Directive oiseaux
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet se situe dans 2 périmètres de protection de monuments historiques (pavillon dit des machines et pavillon situé au sud-est de la cour d'honneur) et à proximité d'un troisième périmètre de protection de monument historique (pavillon de repos) lié au Domaine de Rubelles - arrêté du 28/12/84. Le projet est sans covisibilité avec ces monuments historiques.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est globalement très proche du terrain naturel. Des matériaux de déconstruction de chaussée et des déblais seront évacués du chantier.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit des matériaux d'apport uniquement pour la structure de chaussée. Ainsi, l'apport sera équivalent aux matériaux évacués. Il sera demandé à l'entreprise de rechercher une provenance des matériaux minimisant l'utilisation des ressources naturelles conformément à la démarche "Route Durable" menée par le Département.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors du seul corridor de biodiversité identifié à proximité du carrefour dans le schéma régional de cohérence écologique (objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue de la région IDF). Le projet n'impacte pas de zone naturelle.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet impacte des zones agricoles et nécessitera l'acquisition d'environ 1500 m ² de surface agricole. Il n'impacte pas d'espaces naturels, forestiers ou maritimes.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste à sécuriser le carrefour entre la RD 471 et la RD82 dans l'objectif de réduire le nombre et la gravité des accidents pouvant survenir à l'avenir.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sources de bruit inévitables pendant la réalisation des travaux sont encadrées dans un schéma d'Organisation Environnementale, mis en place par le Département, dont l'un des principaux objectifs est de réduire le plus possible les diverses nuisances engendrées par le chantier. Dans sa phase exploitation, le projet ne générera aucune augmentation du trafic, par conséquent aucune augmentation du niveau sonore.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sources de pollution inéluctables pendant la réalisation des travaux sont encadrées dans un schéma d'Organisation Environnementale, mis en place par le Département, dont l'un des principaux objectifs est de réduire le plus possible les diverses nuisances engendrées par le chantier. En phase exploitation, l'aménagement du carrefour giratoire engendrera un apaisement des vitesses pratiquées, notamment sur la RD471, et donc une baisse de la pollution liée aux véhicules au droit de ce dernier.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il y aura une adaptation de l'assainissement actuel, notamment la reprise des fossés existants afin de tenir compte de la nouvelle géométrie du carrefour.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase de réalisation, des matériaux de déconstruction seront extraits et valorisés au maximum par recyclage. Les contrôles préliminaires ont permis de démontrer l'absence de matériaux amiantés.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet a été conçu pour limiter l'impact sur les parcelles agricoles mais nécessite néanmoins l'acquisition d'environ 1500 m ² d'emprise sur le domaine agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à créer un carrefour giratoire, en lieu et place du carrefour en croix existant, au croisement des RD471 et RD82 sur le territoire de la commune de Rubelles.

L'aménagement a pour but de fluidifier et de sécuriser la circulation de l'ensemble des véhicules sur ce carrefour.

Le projet en lui même n'engendrera pas d'évolution de trafic et permettra d'absorber les évolutions éventuelles attendues sur le secteur.

La continuité écologique (corridor de la sous trame arborée) présente au sud du projet ainsi que la zone de captage présente à l'ouest de celui-ci ne seront pas impactées par l'aménagement.

Le projet est conçu pour ne pas empiéter sur le site classé du domaine de Rubelles situé à proximité immédiate du carrefour. Bien que l'emprise du projet se situe dans des périmètres de protection de monuments historiques liés au site classé, le projet n'a pas de covisibilité avec les monuments historiques et sa géométrie, très proche du terrain naturel, garantit un impact visuel faible.

En conclusion, les impacts environnementaux du projet nous paraissent très faibles et une étude d'impact ne nous semble pas justifiée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

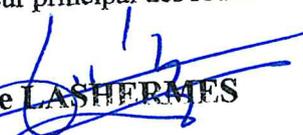
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Melun

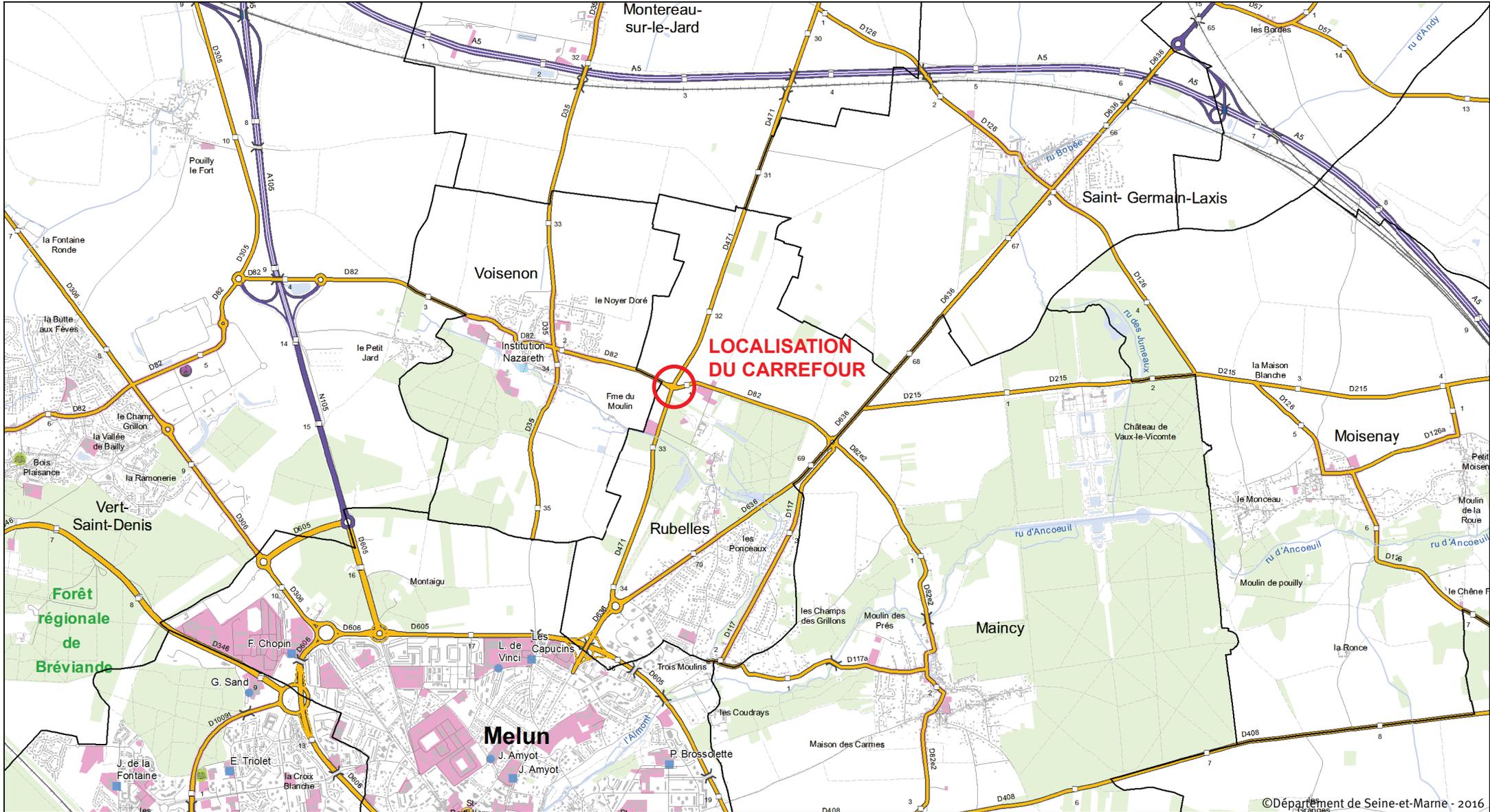
le, 19 DEC. 2016

Signature

Le Directeur principal des routes


Claude LASHERMES

Aménagement d'un giratoire au carrefour des RD471 et RD82 Plan de situation



©Département de Seine-et-Marne - 2016

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DPR - Fabrice MACARTY - 07/06/2016
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - Médiathèque - DPR - DEESF - DGAS
©IAU-idF / ©IGN - BDADRESSE® - BDTOPO® 2013

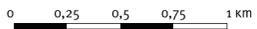


Photo n°1



Photo n°2



Photo n°3



Photo n°4



Aménagement d'un giratoire au carrefour des RD471 et RD82 Plan du projet d'aménagement avec vue aérienne



©Département de Seine-et-Marne - 2016

N Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DPR - Fabrice MACARTY - 15/12/2016

Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DPR
©IGN - BDORTHO© 2012 - BDTOP© 2013

0 50 100 150 200 m